



LA POSTE

N° 740 bis

DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UNE MAISON INDIVIDUELLE au réseau de distribution du courrier*

*Document obligatoire. Joindre une fiche descriptive du lieu d'implantation.

Demande à renvoyer par courrier ou par courriel à M. ou Mme

LA POSTE Adresse :

Courriel : @ Tél : 36 31

A. IDENTIFICATION DU POINT DE DISTRIBUTION À DESSERVIR

Une adresse bien présentée = courrier mieux distribué

Adresse :

L1 : Identité du (ou des) destinataire(s) :

L2 : N° appartement ou boîte aux lettres - Etage - Couloir - Escalier :

L3 : Entrée - Bâtiment - Immeuble - Résidence :

L4 : N° et libellé de voie (rue, avenue, hameau) :

L5 : Poste restante - BP - Lieu dit :

L6 : Code postal et localité :

Vous devez obligatoirement vous mettre en contact avec la mairie de la commune pour avoir connaissance de votre adresse exacte.

B. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Propriétaire

Locataire

Gérant

Autre cas (à préciser) ⁽¹⁾

Nom du demandeur :

Téléphone fixe : □□ □□ □□ □□ □□

Téléphone portable : □□ □□ □□ □□ □□ □□

Courriel : @

C. ÉQUIPEMENT ET ACCÈS À LA BOÎTE AUX LETTRES NORMALISÉE

L'habitation désignée ci-dessus étant, à ce jour, équipée d'une boîte aux lettres normalisée, située en limite de propriété, en libre accès, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique et satisfaisant aux conditions indiquées au verso, je demande que la desserte postale de cette habitation soit assurée dès que possible.

À, le

Signature du demandeur :

D. RÉSERVÉ À LA POSTE : CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION

La boîte aux lettres installée à l'adresse indiquée au tableau A :

- est conforme (1)
 - à la norme AFNOR NF D 27405 (pour installation extérieure) et aux conditions générales de vente courrier colis de La Poste
- n'est pas conforme (1)
- cette boîte peut être desservie à compter du :
- motifs du refus de l'installation : (2)

Boîte non normalisée Emplacement non conforme Accès non libre Autres (à préciser)

Date SAISIE validant la mise en service de l'installation
par l'établissement distributeur :

à, le

Fiche à conserver par l'établissement dans le dossier Raccordement Postal

Visa

(1) Rayer les mentions inutiles. (2) Cocher la case concernée.

Les données à caractère personnel collectées par La Poste dans le présent formulaire sont nécessaires pour la mise en œuvre de la distribution postale et font l'objet d'un traitement informatique. Les réponses aux questions posées dans le formulaire sont indispensables à la réalisation de la finalité du traitement. A défaut, La Poste ne sera pas à même de mettre en œuvre correctement la distribution du courrier. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès d'un bureau de poste ou d'un centre courrier de La Poste.

UNE BOÎTE NORMALISÉE POUR VOTRE COURRIER

Pour faciliter la remise du courrier, la réglementation en vigueur (décret n° 2007-29 du 5 janvier 2007 relatif au service postal et aux droits et obligations de la Poste article R 1-1-5) prévoit l'installation obligatoire d'une boîte aux lettres normalisée et accessible (c'est-à-dire conforme à la norme AFNOR NF D 27-405) pour toute habitation ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979.

OÙ LA POSER ?

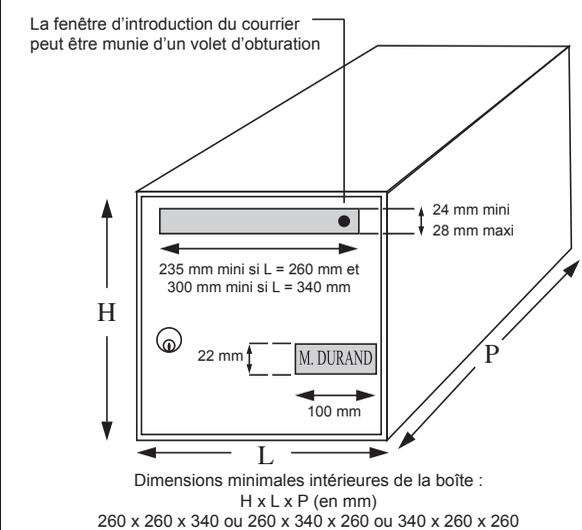
- **À l'entrée de votre propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique.**
Elle doit être placée dans un endroit facile d'accès pour le facteur : évitant toute manœuvre, demi-tour, marche arrière...
- Le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m.
- La boîte peut éventuellement être incorporée dans un pilier de portail d'entrée ou dans un mur de clôture. Dans tous les cas, le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque. Il ne faut donc pas placer la boîte derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

DIMENSIONS INTÉRIEURES MINIMALES :

260 mm x 260 mm x 340 mm (la plus grande dimension peut être celle de la largeur, de la profondeur ou de la hauteur).

La porte doit :

1. comporter l'indication en lettres capitales des noms et prénoms des personnes concernées.
2. être munie d'une serrure compatible avec la distribution postale.



La fenêtre d'introduction du courrier peut être munie d'un volet d'obturation

24 mm mini
28 mm maxi

235 mm mini si L = 260 mm et
300 mm mini si L = 340 mm

22 mm

M. DURAND

100 mm

H

L

P

Dimensions minimales intérieures de la boîte :
H x L x P (en mm)
260 x 260 x 340 ou 260 x 340 x 260 ou 340 x 260 x 260

- Serrure « compatible avec la distribution postale »
- Positionnement recommandé :
dessous de la boîte à plus de 1 m du sol, dessus à moins de 1,5 m du sol
- On peut regrouper jusqu'à 4 boîtes individuelles en batterie. Au-delà, il faut installer des boîtes aux lettres collectives (batterie avec «porte collective» composée d'un ensemble d'alvéoles individuelles)
- Installation en bordure de la voie publique

**BOÎTE AUX LETTRES NORMALISÉE AFNOR NF D 27-405
PRÉCONISÉE PAR LA POSTE**

(obligatoire pour les habitations ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979)

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA BOÎTE AUX LETTRES NORMALISÉE :

- c'est une boîte de plus grande dimensions pouvant recevoir des paquets ;
- c'est une boîte offrant une meilleure résistance aux agressions extérieures (intempéries, vandalisme) ;
- c'est une boîte équipée d'une serrure compatible avec la distribution postale, permettant au facteur, grâce à un passe-partout spécifique, d'y déposer des objets qui ne peuvent être insérés par la fenêtre d'introduction du courrier. Vous éviterez ainsi un déplacement à votre bureau de poste.
- c'est une boîte à ouverture totale.

OÙ SE PROCURER LA BOÎTE NORMALISÉE ?

Auprès des fabricants, par correspondance auprès des vépécistes, chez les quincailliers, dans les grands magasins, les grandes surfaces, ect. Votre facteur est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT POSTAL ?

Dès que vous aurez installé votre boîte aux lettres normalisée, complétez la présente demande de raccordement (paragraphe A, B, C) et adressez-la au bureau de poste dont vous dépendez ou donnez-la à votre facteur.

QUAND LE FACTEUR COMMENCERA-T-IL À DISTRIBUER LE COURRIER DANS VOTRE BOÎTE ?

Dès qu'un agent de la Poste se sera assuré de la conformité de votre installation avec la réglementation en vigueur.

RAPPEL IMPORTANT : Faute de présentation de ce document, aucune distribution ne pourra être réalisée. Si les emplacements ne sont pas conformes aux CGV courrier colis et non sécurisés, La Poste pourra demander une modification d'emplacement

N'oubliez pas aussi de prévenir vos correspondants en leur communiquant votre adresse exacte et libellée sur le modèle suivant :

Ligne 1 : Identité du destinataire :

Civilité, Titre ou Qualité + Prénom et Nom

Ligne 2 : Complément d'identification du destinataire ou du point de remise :

N° d'appartement ou n° de boîte aux lettres, Escalier, Couloir, Etage

Ligne 3 : Complément d'identification du point géographique : Entrée, Tour, Immeuble, Bâtiment, Résidence...

Ligne 4 : N° et LIBELLE DE LA VOIE

Ligne 5 : LIEU-DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION
(par exemple : poste restante, boîte postale, ...)

Ligne 6 : CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION

